

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2009 À 18 HEURES 30

N° 1 – 17 / 2009 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ 06-015 « ACQUISITION ET LOCATION DE BUS NEUFS AVEC POSSIBILITÉ D'ACQUISITION DES BUS LOUÉS »

L'An Deux Mille Neuf, le 3 Février 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Février à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Monsieur Jacques LASSERRE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Robert PAGGI, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 48

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 FÉVRIER 2009

**N° 1 – 17 / 2009 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ 06-015
« ACQUISITION ET LOCATION DE BUS NEUFS AVEC
POSSIBILITÉ D'ACQUISITION DES BUS LOUÉS »**

Pilote : Affaires Juridiques

Autres services concernés : Finances et Budget
Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

Dans le cadre du renouvellement du parc de bus affectés au transport urbains, la Communauté d'agglomération a lancé un marché négocié.

Le marché a été attribué à la Société **MAN – NEOMAN**, 4 allée des Performances – 93165 NOISY LE GRAND pour un montant minimum de 1 500 000 € HT et un montant maximum de 4 500 000 € HT.

Par arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes, des aménagements et équipements complémentaires sont devenus obligatoires pour toute acquisition de bus neufs.

Dans le cadre du marché en cours, et en vue d'achever le renouvellement du parc de bus, la communauté d'agglomération estime que l'acquisition de 4 bus sera nécessaire. Aussi, pour respecter la nouvelle réglementation, il convient de passer un avenant au marché pour intégrer au bordereau des prix unitaires attaché au marché 06-015, les éléments complémentaires. Il s'agit de :

3 ^{ème} porte, entraînement électrique sur les 3 portes, portes arrières de type « métro » coulissantes extérieures, traitement des émissions polluantes	13 448,00
Aménagement UFR : rampe PMR, commandes d'appel PMR	3200,00
Installation d'une girouette latérale à LED Monochrome située en position basse	1950,00
Installation d'un valideur de titre de transport en position basse, pour les personnes handicapées	2200,00
Annonce sonore intérieure, annonce sonore extérieure, système intérieur d'information visuelle, marquage au sol de l'emplacement UFR, signal acoustique à l'ouverture et à la fermeture des portes	9060,00

Le coût de ces équipements complémentaires obligatoires est de 29 858 € HT par bus. Il est donc proposé de modifier le montant maximal du marché et de le porter à 4 619 432,00 euros HT, soit une augmentation de 2,65 %.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 Février 2009,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **DÉCIDE** de passer l'avenant N° 1 au marché 06-015 conclu avec la société MAN-NEOMAN

Désignation du marché	Montant initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Pourcentage de variation
acquisition et location de bus neufs avec possibilité d'acquisition des bus loués	4 500 000	119 432	4 619 432	+ 2,65

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant

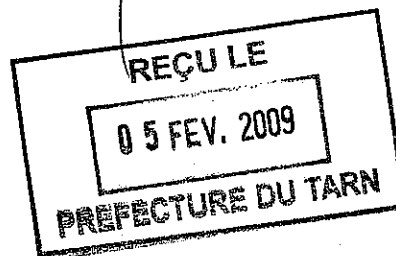
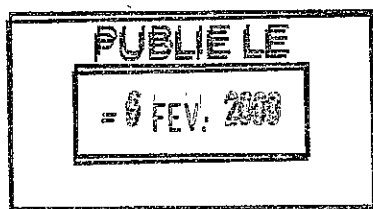
☞ **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget annexe transports urbains - section d'investissement.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 Février 2009

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 06 015

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008

Service (désignation et adresse) : Service transports urbains – chemin de Las Bories - 81000 ALBI

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

Société MAN – **NEOMAN**
4 allée des Performances
93165 NOISY LE GRAND

Numéro de Marché : 06 015

Date du Marché : 14 août 2006

Objet du marché : acquisition et location de bus neufs avec possibilité d'acquisition des bus loués

NATURE DE L'ACTE MODIFIANT LE MARCHÉ	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT MAXIMAL DU MARCHÉ
Avenant N° 1	119 432 €	4 619 432 €

B - OBJET DE L'AVENANT

L'Arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes, impose des aménagements et équipements complémentaires dans le cadre de l'acquisition de bus neufs.

Aussi, en vue de respecter la nouvelle législation en vigueur, il convient d'intégrer au bordereau des prix unitaires attaché au marché 06-015, les éléments complémentaires.

ARTICLE 1 :

Il est ajouté au Bordereau de prix unitaire régissant le marché, les équipements et aménagements suivants :

Prix	Montant unitaire HT
- 3 ^{ème} porte, entraînement électrique sur les 3 portes, portes arrières de type « métro » coulissantes extérieures, traitement des émissions polluantes	13 448,00
- Aménagement UFR : rampe PMR, commandes d'appel PMR	3200,00
- Installation d'une girouette latérale à LED Monochrome située en position basse	1950,00
- Installation d'un valideur de titre de transport en position basse, pour les personnes handicapées	2200,00
- Annonce sonore intérieure, annonce sonore extérieure, système intérieur d'information visuelle, marquage au sol de l'emplacement UFR, signal acoustique à l'ouverture et à la fermeture des portes	9060,00

ARTICLE 2 :

Le coût supplémentaire par véhicule neuf est de 29 858,00 € HT.

Pour l'acquisition de 4 véhicules neufs tel que programmé, le coût supplémentaire est de 119 432 € HT. Le montant du marché initialement d'un montant de 4 500 00,00 euros HT, s'élève donc à la somme de 4 619 432,00 euros HT, soit une augmentation de 2,654 %.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées. Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

C – SIGNATURES

A Saint-Juéry, le

Le représentants de la société
MAN NEOMAN

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE